

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Chaumont
Commune de Autreville-sur-la- Renne

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	11
Nombre de conseillers en exercice :	11
Date de convocation :	29 octobre 2025

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 29/10/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu AUTREVILLE SUR LA RENNE.

Présidence : Françoise GUILLAUMOT, Maire.

Etaient présents :

DROUOT Emmanuel, GUILLAUMOT Françoise, JERONIMO Raphaël, JOBARD Annick, JOBARD Ludovic, LECLERE Romuald, POTEL Jérôme, REMY Jocelyne, ROUILLARD Céline, SIMONNET David

Absents représentés : LAVANDIER Alexandra pouvoir donné à POTEL Jérôme

Absents :

Secrétaire de séance : Madame ROUILLARD Céline

Membres présents.....10
Absents représentés.....1
Absents.....0
Votants.....11

Délibération 2025 10 03
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE EAU
POTABLE 2024 SIAEP

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-5, L.2224-7 et D.2224-1 à D.2224-5, relatifs au rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) établi par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Marne-Rognon, autorité compétente en la matière, pour l'exercice 2024 ;

Vu la présentation faite en séance par Madame le Maire, exposant les principales données du rapport, notamment ;

Les indicateurs de performance du service,

Les informations relatives à la qualité de l'eau distribuée,

Les aspects financiers (coût du service, recettes, investissements réalisés et à venir),

Les actions menées pour la préservation de la ressource et la sensibilisation des usagers ;

Considérant que ce rapporta pour objet d'informer le conseil municipal et les usagers sur la gestion et la performance du service de l'eau potable, dans un souci de transparence et d'amélioration continue ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité et prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024, établi par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Marne-Rognon.

Le présent rapport est tenu à la disposition du public en mairie, conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Françoise GUILLAUMOT,
Maire.



Françoise GUILLAUMOT
2025.11.07 18:31:59 +0100
Ref:9817344-14795189-1-D
Signature numérique
la Maire

Françoise GUILLAUMOT

Syndicat Intercommunal d'Adduction Potable d'Eau Marne Rognon

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	6
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	8
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	9
2.1.	Modalités de tarification.....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance.....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	21
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	22
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	22
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	22
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	23
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	24
4.3.	État de la dette du service.....	24
4.4.	Amortissements.....	24
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	27

1. Caractérisation technique du service



1.1. Présentation du service

Le service est géré au niveau **inter communal**

- **Nom de la collectivité** : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Marne Rognon
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable
- **Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.)** : Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Autreville-sur-la-Renne, Biesles, Brethenay, Buxières-lès-Villiers, Cirey-lès-Mareilles, Condes, Darmannes, Euffigneix, Jonchery et ses communes associées de Laharmand et Sarcicourt, Mareilles, Treix, Villiers-le-Sec
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation : ☒ Non en cours de réalisation au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 17/06/2022 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation : ☒ Non en cours de réalisation

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 045 habitants au 31/12/2024 (4 045 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 048 abonnés au 31/12/2024 (2 034 au 31/12/2023).

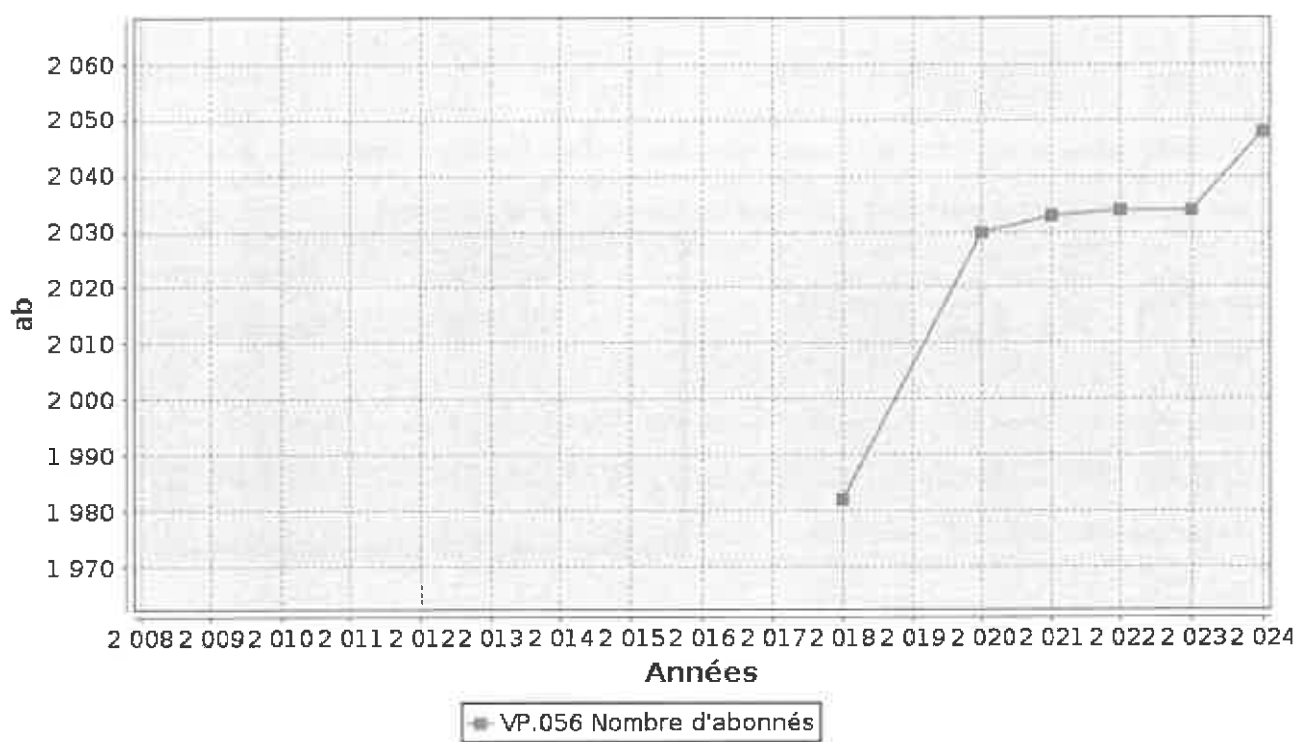
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés 31/12/2024
Autreville-sur-la-Renne - Valdelancourt	52
Biesles- Le Puits des Mèzes	98
Brethenay	217
Buxières-lès-Villiers	98
Cirey-lès-Mareilles	87
Condes	154
Darmannes	123
Euffigneix	153
Jonchery	481
Mareilles	100
Treix	117
Villiers-le-Sec	314
Parcs	54
Total	2 048

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,48 abonnés/km au 31/12/2024 (14,85 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,98 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,99 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 119,17 m³/abonné au 31/12/2024. (123,87 m³/abonné au 31/12/2023).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

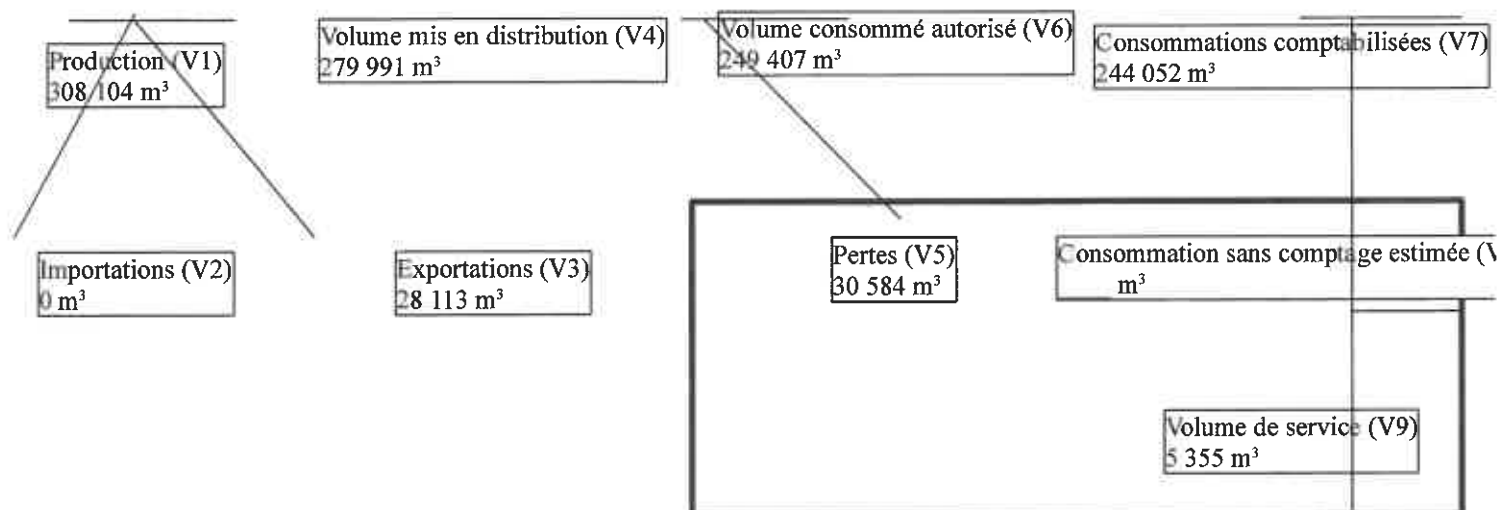


Le service public d'eau potable prélève 308 104 m³ pour l'exercice 2024 (322 148 pour l'exercice 2023).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.6.2. Production

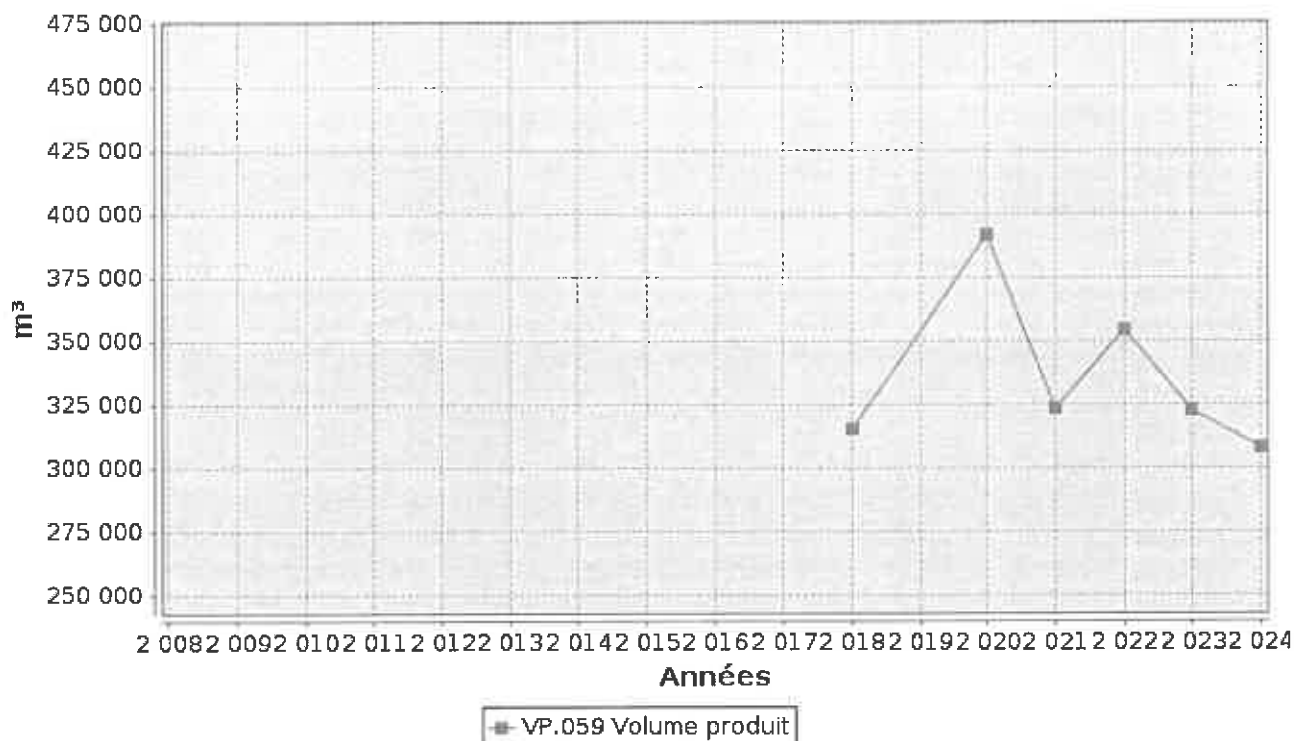


Le service a 4 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Source des Grevets	Chlore gazeux
Surpresseur de Valdelancourt	Chlore liquide
Chateau d'eau de Cirey les Mareilles	Dioxyde de chlore
Morteau	Lampe UV

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
CONDES-FORAGE LES GREVETS S.BRETHENAY	221 331	215 349	-2,7%	100
CONDES-PUITS LES GREVETS S.BRETHENAY	0	0	___%	100
CIREY-LES-MAREILLES_SCE DE LA BELLE FONTAINE 1 CIREY-LE	100 817	92 755	-8%	100
CIREY-LES-MAREILLES_SCE DE LA BELLE FONTAINE 2 CIREY-LE	0	0	___%	100
Total du volume produit (V1)	322 148	308 104	-4,4%	100



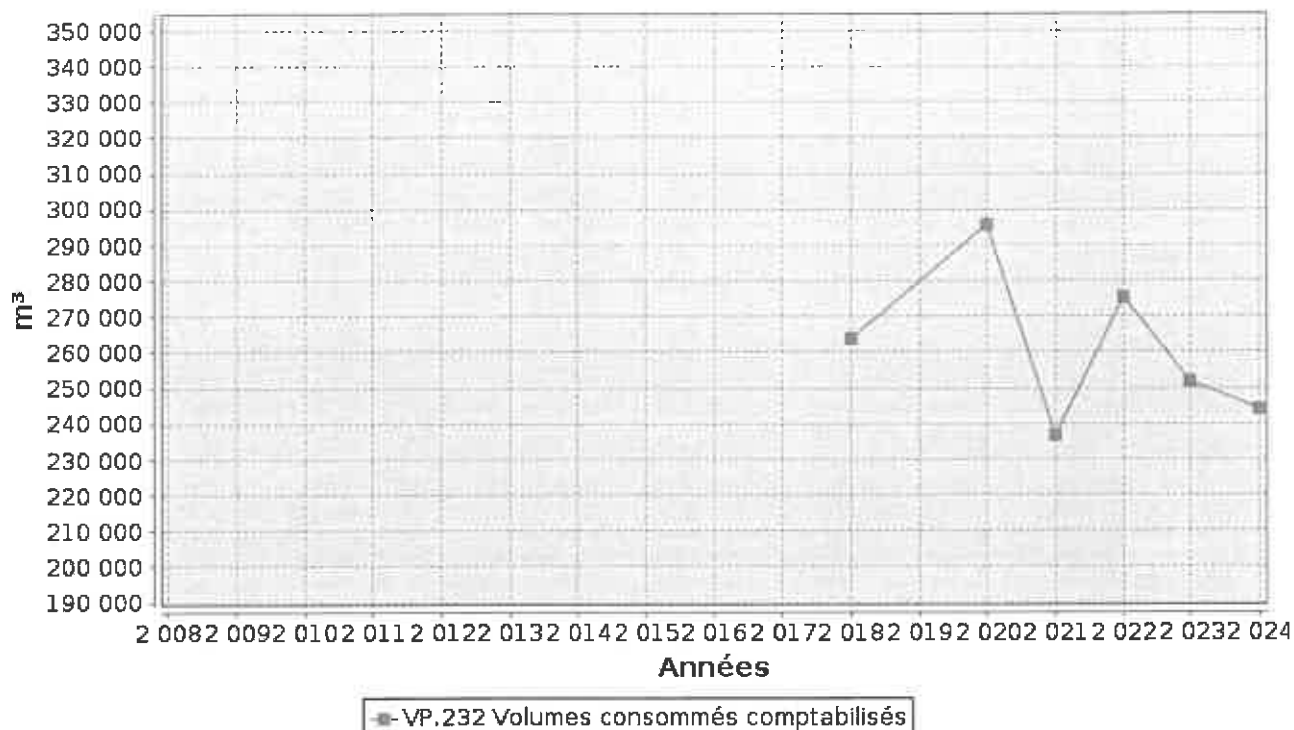
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	163 397	157 382	-3,7%
Abonnés non domestiques	88 553	86 670	-2,1%
Total vendu aux abonnés (V₇)	251 950	244 052	-3,1%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	24 385	28 113	15,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	—	—%
Volume de service (V9)	5 000	5 355	7,1%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	256 950	249 407	-2,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 100 kilomètres au 31/12/2024

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2-1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	35 € au 01/01/2024
	35 € au 01/01/2025

La grille tarifaire a été modifiée entre 2024 et 2025.

Tarifs		Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	68,25 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 500 m ³	1,23 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 500 m ³	0,808 €/m ³
Autre : _____		_____ €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,066 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³
	Autre : _____	0,185 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2025
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	68,25 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 500 m ³	1,32 €/m ³
	Prix au m ³ de 501 à 1 000 m ³	1,32 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 1 000 m ³	0,99 €/m ³
Autre : _____		_____ €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07€/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	_____ €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³
	Autre: _____	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

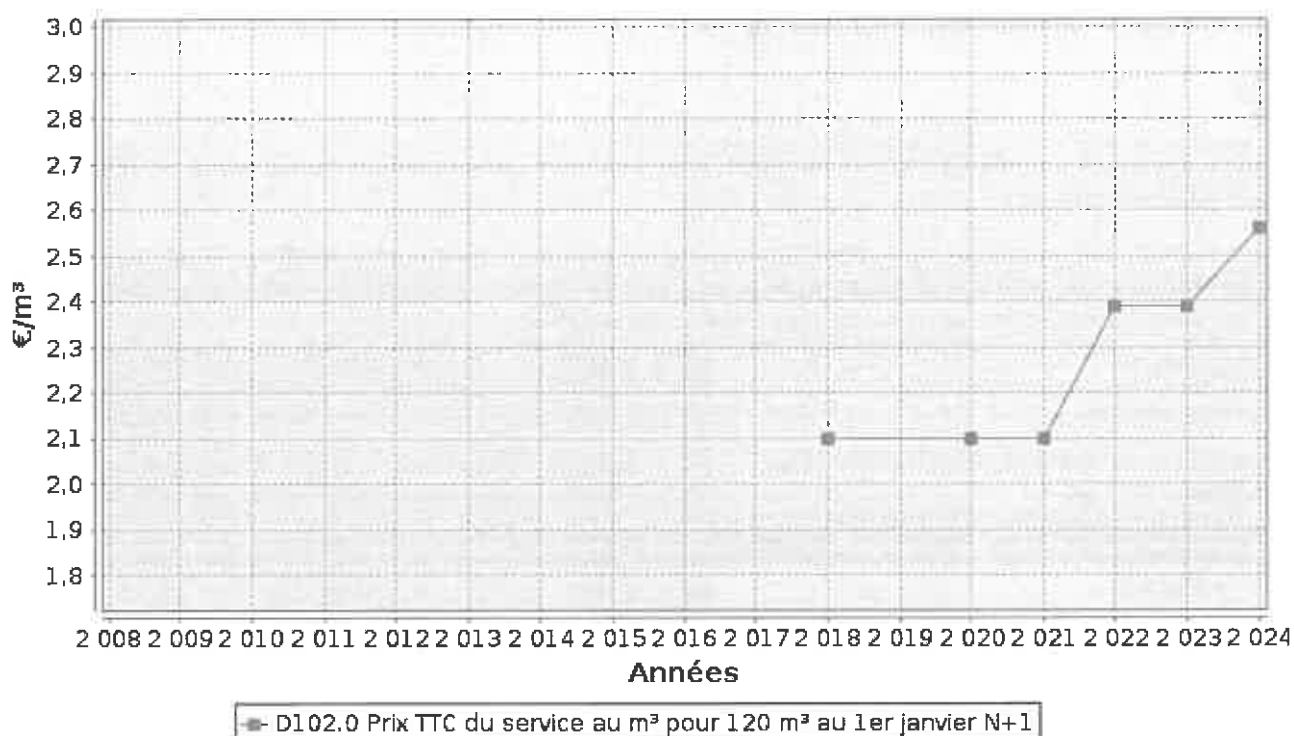
- Délibération du 08/03/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 10/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 12/04/2018 effective à compter du 01/06/2018 fixant les frais d'accès au service

2.1. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	68,25	68,25	0%
Part proportionnelle	147,60	165,60	12,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	215,85	233,85	8,3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____ %
Part proportionnelle	_____	_____	_____ %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____ %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,92	_____	_____ %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	_____	_____ %
VNF Prélèvement :	_____	_____	_____ %
Autre :	22,20	_____	_____ %
TVA	14,98	12,86	-14,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	71,50	73,25	2,5%
Total	287,35	307,10	6,9%
Prix TTC au m³	2,39	2,56	7,1%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif unique pour toutes les communes

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle pour les personnes ayant souscrits un contrat de mensualisation et semestrielle pour les autres abonnés

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle pour les personnes ayant souscrits un contrat de mensualisation et semestrielle pour les autres abonnés

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 244 052 m³/an (251 950 m³/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- Financement des études et des travaux
- Répercussion de l'augmentation du coût des fournitures

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 501 928 € (499 434 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	26	4	21	0
Paramètres physico-chimiques	3	0	21	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	84,6%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	101

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

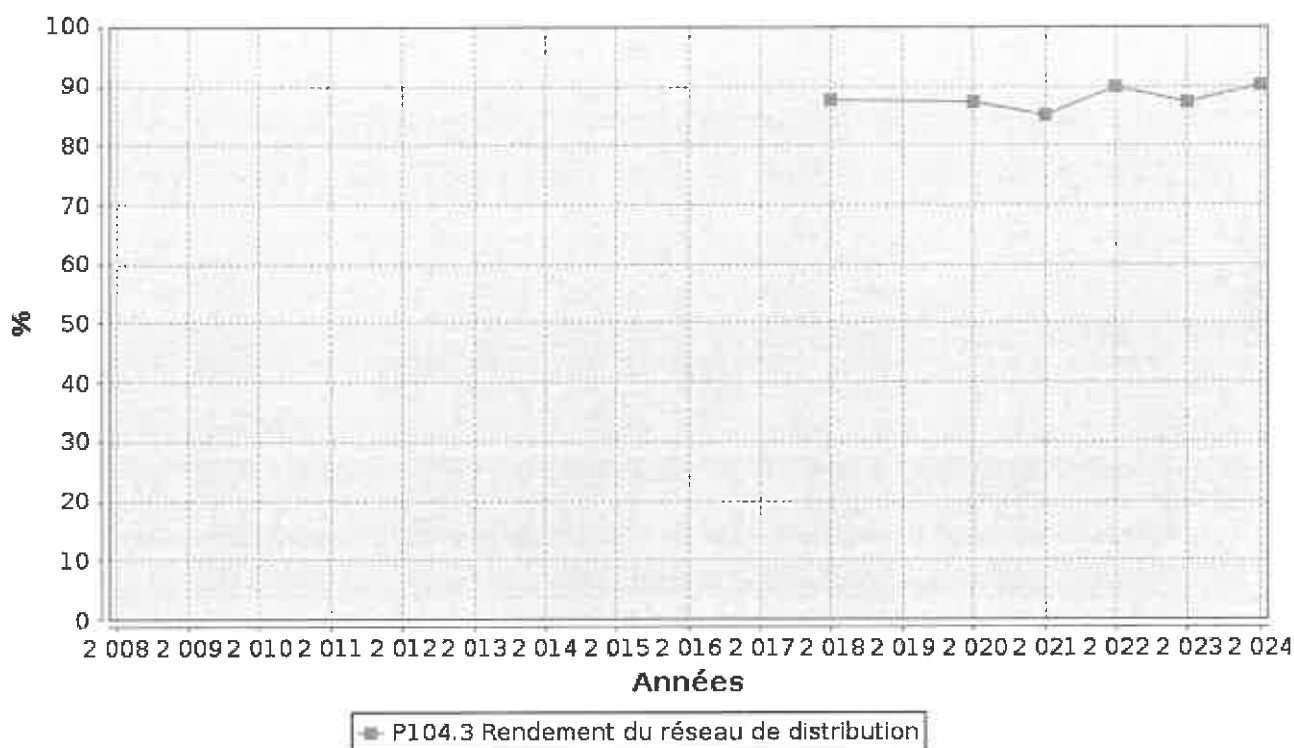
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	87,3 %	90,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,63	7,6
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	84,6 %	87,2 %



3.3.2. **Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1 m³/j/km (0,9 en 2023).

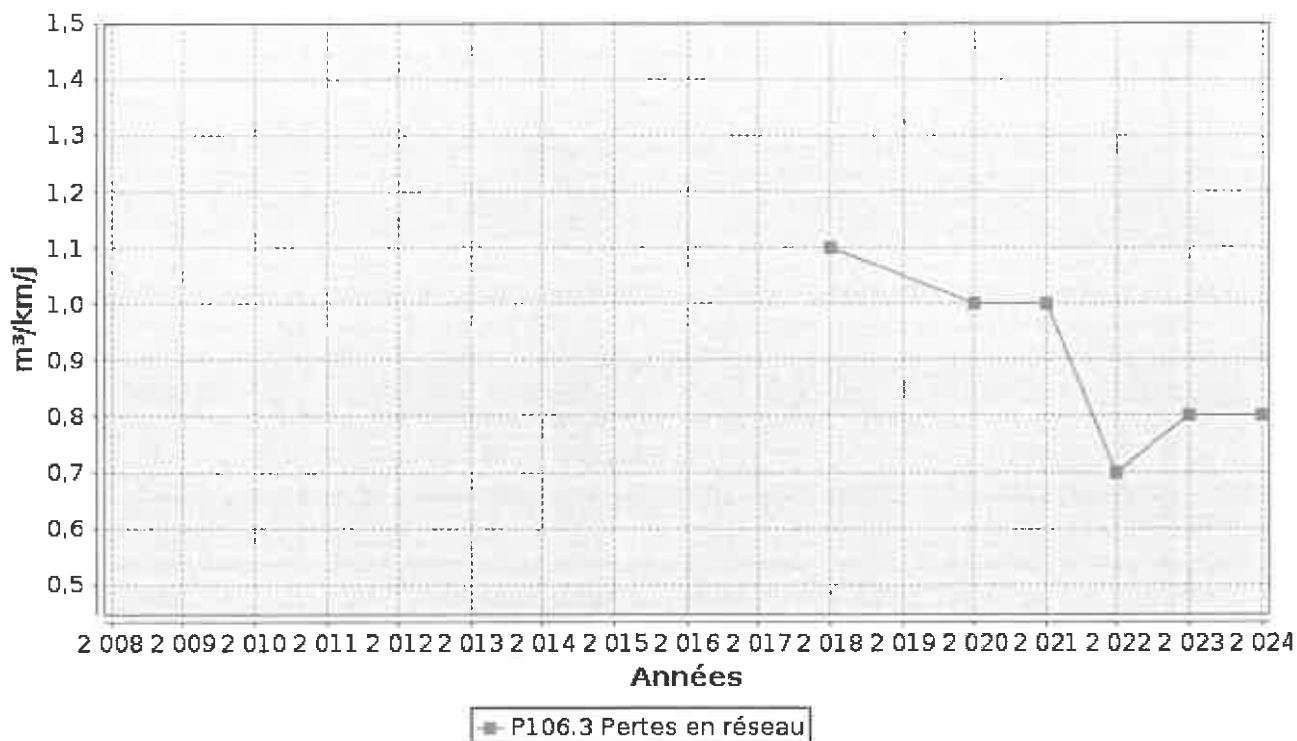
3.3.3. **Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 0,8 m³/j/km (0,8 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,23%	0,23%	0,23%	0,23%	0,28%

Au cours des 5 dernières années, 1,39 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,28 % (0,23 en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100 % (100% en 2023).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 22 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (35 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 10,74 pour 1 000 abonnés (17,21 en 2023).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100 % (100% en 2023).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

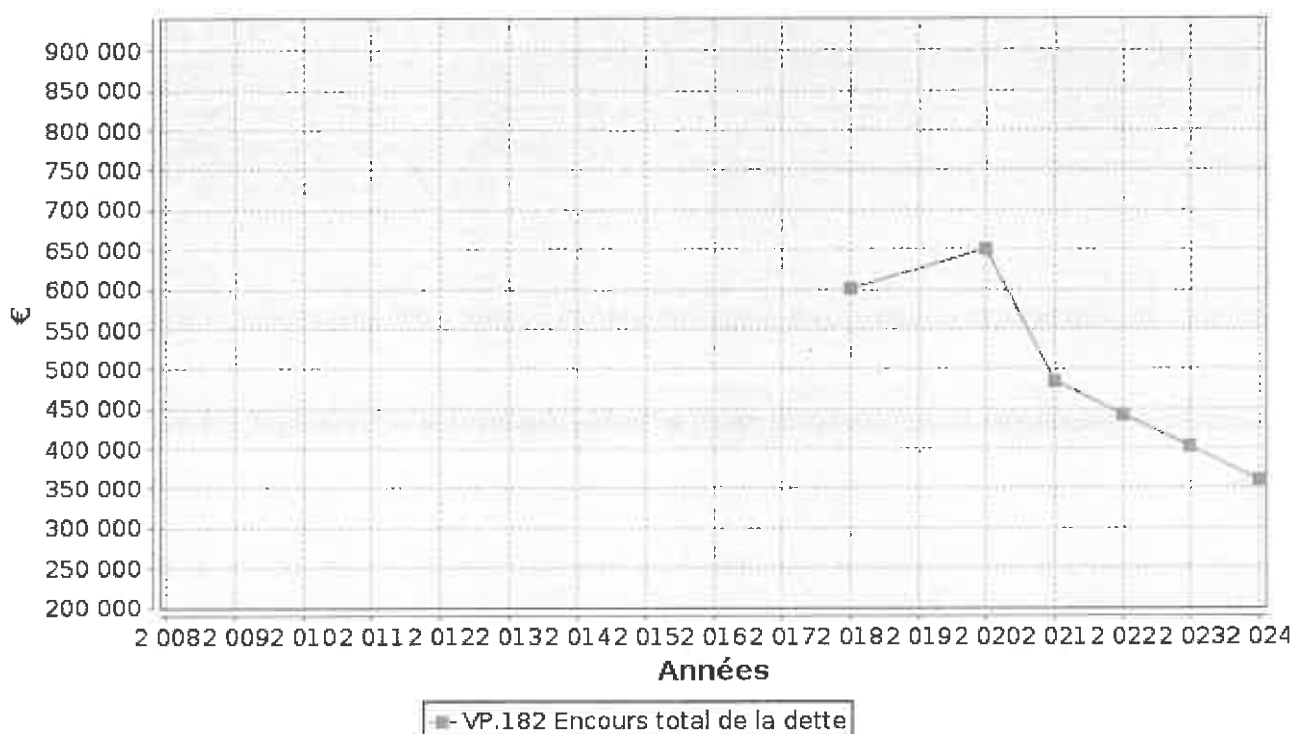


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	401 717,16	359 195,31
Epargne brute annuelle en €	83 636,09	85 092,52
Durée d'extinction de la dette en années	4,8	4,2

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 4,2 ans (4,8 en 2023).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	5 962,5	6 542,99
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	499 901,82	526 903,82
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	1,19	1,24

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 1,24% (1,19 en 2023).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 12

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 5,86 pour 1000 abonnés (9,83 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2024
Nombre total des branchements	2048
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	12
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	106 467,00	40 201,00
Montants des subventions en €		91 460,00
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	401 717,16	359 195,31
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	42 521,85
	en intérêts	15 172,88

4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 145 824,32 € et 73 826,53 € en subvention.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en place de panneau pocket		516,67 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Opération	année de vote au budget	Coût réel de l'opération	Coût estimé de l'opération	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
				Dépenses	Subvention	Dépenses	Subvention	Dépenses	Subvention	Dépenses	Subvention	Dépenses	Subvention	Dépenses	Subvention
Etude de schéma directeur	2025	97 000		94 000	75 200										
Etude aire d'alimentation de captage	2025		70 000	70 000	56 000										
Remise à niveau des périmètres de protection	2025		100 000	100 000	80 000										
Reprise des Branchements	2026		23 000			23 000	11 500								
Alimentation Buxières	2028		200 000							200 000	160 000				
Mise en sécurité tranche 2	2026		40 000			40 000	20 000								
Compteur de sectionnement - Côté Rognon	2028		40 000							40 000	32 000				
Alimentation Morteau	2027		500 000					500 000	400 000						
Travaux 2029	2029		200 000									200 000	120 000		
Travaux 2030	2023		200 000											200 000	120 000
Reste à charge pour le SIAEP				52 800,00		31 500,00		100 000,00		48 000,00		80 000,00		80 000,00	

j

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 15 demandes d'abandon de créance et en a accordé 15. 4 296,24 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0176 €/m³ pour l'année 2024 (0,0172 €/m³ en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 045	4 045
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,39	2,56
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	84,6%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	101
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,3%	90,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,9	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,8	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,23%	0,28%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0172	0,0176

1- Caractérisation technique du service

- Mode de gestion du service : Régie
- Nombre d'habitants desservis : 4 045
 - Coté Marne : 3 075
 - Côté Rognon : 970
- Nature de la ressource utilisée :
 - Côté Marne : nappe alluvionnaire de la Marne
 - Côté Rognon : Captage de la Crête par deux puits
- Volumes d'eau prélevés : 308 104 m³
 - Coté Marne : 215 349 m³
 - Côté Rognon : 92 755 m³
- Nombre d'abonnements : 2 048 + 2 abonnés en gros
 - Coté Marne : 1 523 + 2 abonnés en gros
 - Côté Rognon : 525

- Volumes consommés : 244 052 m³ pour les abonnés + 28 113 m³ vendus en gros + 5 355 m³ de volume de service
 - Coté Marne : 158 918 m³ stable par rapport à l'année dernière + 28 113 m³
 - Côté Rognon : 92 755 m³ baisse de 7 %
- Linéaire de réseaux de desserte : 100 km
 - Coté Marne : 83 km
 - Côté Rognon : 27 km

2- Tarification de l'eau et recettes du service

- Prix moyen du m³ d'eau pour une consommation de 120 m³ : 2,56 €/m³ (inclus taxe Agence de l'eau et abonnement compteur)
- Montants des recettes liées à la facturation de l'eau : 501 928 €
- Autres recettes d'exploitation : 31 829,20 €

3- Indicateurs de performance

- Qualité des eaux distribuées en microbiologie: eau conforme
 - 0 analyse non conforme sur 13 analyses côté marne
 - 0 analyse non conforme sur 8 analyses côté Rognon
- Qualité des eaux distribuées paramètre physico chimique: eau conforme
 - Nitrates teneur moyenne 12,5 mg/L côté Marne et 25 mg/L côté Rognon
 - Dureté moyenne : 25,5 ° F côté Marne et 21,2 ° F côté Rognon
- Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau 101/120 points
- Rendement du réseau 90,1 %
 - Coté Marne : 89,33 %
 - Côté Rognon : 91,78 %
- Indice linéaire de pertes en réseau 0.80 m³/j/km de réseau
- Taux moyen de renouvellement des réseaux 0,28 %
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau 100 %
 - Coté Marne : 100 %
 - Côté Rognon : 100 %
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée 10,74/milliers d'abonnés
- Délai maximum d'ouverture des branchements 1 mois
- Respect de ce délai 100 %
- Durée d'extinction de la dette de la collectivité 4,2 ans
- Taux d'impayés sur les factures d'eau 2023 1,24 %
- Existence d'un dispositif de mémorisation écrite des réclamations oui
- Taux de réclamations environ 1 % surtout au moment

de la facturation

4- Financement des investissements

➤ Montant des travaux 2024	40 201,00 €
➤ Montant des subventions perçues en 2024	91 460,00 €
➤ Encours de la dette au 31/12/2024	359 195,31 €
➤ Remboursement de la dette en 2024	
○ Remboursement des intérêts	15 172,88 €
○ Remboursement du capital	42 521,85 €
➤ Montant des amortissements	145 824,32 €
➤ Existence d'un programme pluriannuel de travaux	oui

5- Action de solidarité

➤ Montant des abandons de créance	4 296,24 €
-----------------------------------	------------

En conclusion, nous pouvons dire que :

- **la gestion des réseaux s'est stabilisée avec un rendement autour de 85-90 %, qui est conforme aux exigences de l'Agence de l'eau.**
- **La connaissance patrimoniale des réseaux avec la mise à jour des plans et leur informatisation sera finalisé en 2025 avec la mise en place d'un SIG dans le cadre du schéma directeur**
- **La proximité usagers-service a été amélioré avec la mise en place de l'application panneau pocket. Il convient de renforcer la communication envers nos usagers pour qu'ils installent cette application.**

Il reste à

- **finaliser le schéma directeur d'eau potable afin de sécuriser l'alimentation en eau de nos abonnés notamment côté Rognon et plus précisément le secteur Château de Morteau**
- **réaliser l'étude d'aire d'alimentation de captage côté Marne**

HAUTE-MARNE

Arrondissement de
CHAUMONT

Canton de
CHAUMONT NORD

Nombre :

- de membres en exercice	24
- de présents	14
- de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°2025-20

OBJET :

Rapport annuel sur le prix et
la qualité du service de l'eau
potable 2024

SIAE MARNE-ROGNON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Treix, sous la présidence de Monsieur Dominique DEPAILLAT, Président.

Date de la convocation du Conseil Syndical : 08/09/2025

Présents : Mesdames Françoise GUILLAUMOT, Agnès AUBERTIN, Nathalie LUGNIER, Messieurs Philippe BERTRAND, Emmanuel CAUSSIN, Dominique DEPAILLAT, Joël FRANZ, Raphaël JERONIMO, Christophe LEGROS, Frédéric MUTZ, Pascal PERRIN, Richard PIOT, Jean-Christian THEVENIN, Christian THOMAS, Christian VILLAUMIE

Absents excusés : Madame Stéphanie ROUSSELLE, Messieurs Jean-Yves CHAGNET, Laurent ECOSSE, Jean MAIGRET, Jérôme GRATAROLI, Arnaud MARTIN, Florent RALLET, Ludovic PICARD, Thierry TAUREL,

Secrétaire de séance : Madame Agnès AUBERTIN

Monsieur le Président présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau relatif à l'année 2024, annexé ci-après.

Après examen, le Comité délibère et approuve le contenu de ce rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villiers-le-Sec, le 25 septembre 2025

Le Président,
Dominique DEPAILLAT



Dominique DEPAILLAT
2025.09.28 10:43:14 +0200
Ref:9529690-14346059-1-D
Signature numérique
le Président

